AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C1116
FR0000078958-FS0485

1er juin 2017

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

BUSINESS & DECISION

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 31 mai 2017, la société par actions simplifiée Financière Arbevel[1] (10-12 avenue de Messine, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 26 mai 2017, le seuil de 5% du capital de la société BUSINESS & DECISION et détenir, pour le compte desdits fonds, 311 375 actions BUSINESS & DECISION représentant autant de droits de vote, soit 3,95% du capital et 2,38% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions BUSINESS & DECISION sur le marché.

Le déclarant a précisé, au 31 mai 2017, ne plus détenir aucune action de la société BUSINESS & DECISION.

[1] Contrôlée conjointement par MM. Delabare et Lalevée à hauteur de 37,66% chacun, ces derniers ne détenant aucune action BUSINESS & DECISION.

[2] Sur la base d'un capital composé de 7 882 975 actions représentant 13 066 073 de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.